

Politique de fin de cycle de vie ASSA ABLOY

ASSA ABLOY s'efforce continuellement de mettre sur le marché de nouveaux produits et solutions qui aident nos clients. Associé au cycle de vie continu de l'innovation des produits, nous interrompons parfois la vente de certains produits et la fourniture de services liés à ces produits (« Fin de vie »). Pour aider nos clients à passer de produits existants à des technologies plus récentes et à des produits avec des fonctionnalités et solutions de nouvelle génération, ASSA ABLOY a établi une politique de fin de cycle de vie.

Les orientations générales de la politique sont :

1. Développer de nouveaux produits, fonctionnalités et solutions

- 1.1. Lors du développement de nouveaux produits, fonctionnalités et solutions, les entités ASSA ABLOY doivent tenir compte du cycle de vie prévu ou probable de ces produits, fonctionnalités et solutions.
- 1.2. Il convient de tenir compte des divers éléments qui composent certains produits, fonctionnalités et solutions, car leurs cycles de vie individuels peuvent ne pas être entièrement alignés. Par exemple, les applications logicielles sont plus susceptibles d'avoir un cycle de vie anticipé plus court que le matériel qu'elles servent.

2. Avis de fin de vie

- 2.1. En règle générale, ASSA ABLOY fournira un préavis maximum de 6 mois de la date de fin de commercialisation du produit, de la fonctionnalité et de la solution concerné et/ou du dernier jour où le produit, la fonctionnalité ou la solution concerné pourra être commandé ou être pris en charge. Cet avis apparaîtra sur le(s) site(s) Web approprié(s) ou via une communication ciblée à ses clients.
- 2.2. L'accès au Service Client et/ou au Service Relation Technique Client d'ASSA ABLOY se fera aux heures indiquées ci-dessous pendant une période de 4 ans à compter de la date de fin de vente pour le matériel, les problèmes de logiciel du système d'exploitation et les problèmes de logiciel d'application.

Yale : permanence Service Client

- Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 9h00 à 12h00

3. Pièces de rechange ou de remplacement

- 3.1. Les pièces de rechange ou de remplacement pour le matériel seront disponibles pendant une période de 4 ans à compter de la date de fin de commercialisation. Nous fournirons des pièces de rechange conformément à notre processus de retour.
- 3.2. Lorsqu'il n'est pas possible de fournir des produits de remplacement identiques, ASSA ABLOY fournira un produit alternatif de performance et de valeur égales.

4. Assistance logicielle

4.1. Le support logiciel sera le suivant :

- a. Pendant les 2 ans suivant la date de fin de commercialisation, nous fournirons des corrections de bugs, des versions de maintenance, des solutions de contournement ou des correctifs pour les bugs critiques signalés via le service client et l'équipe d'assistance.
- b. Après les 2 premières années, nous fournirons des corrections de bugs, des versions de maintenance, des solutions de contournement ou des correctifs pour les mises à jour critiques pendant une période de 2 ans pour les applications concernées. Il peut être nécessaire d'utiliser la version de mise à niveau du logiciel pour corriger un problème signalé en gardant à l'esprit que nous pouvons être confrontés à des restrictions de compatibilité hors de notre contrôle sur iOS et Android qui sont entièrement régies par Apple et Google respectivement, ce qui rend impossible la mise à jour du logiciel/ applications.

Directive standard pour les étapes de fin de vie						
Etapes	- 6 mois	Jour 0	1 an	2 ans	3 ans	4 ans
Note d'information – Fin de vie		Date de fin de vie				
Support logiciel/Application						
Pièce détachée et remplacement			A partir de la fin de la période de garantie			
Service client et support						

5. Modification de la politique de fin de vie d'ASSA ABLOY

- 5.1. Les termes énoncés dans cette politique de fin de vie peuvent également être modifiés par les termes et conditions spécifiques contenus dans toute garantie applicable, notification de fin de vie ou autres accords contraignants entre les parties spécifiquement liés à l'objet des présentes.
- 5.2. Bien que tous les efforts soient faits pour prendre en charge les produits en fin de vie conformément à notre politique de fin de vie, ASSA ABLOY se réserve le droit de modifier sa politique si elle le juge approprié. ASSA ABLOY annoncera toute modification de la politique de fin de vie via le site Web ASSA ABLOY approprié ou par communication directe à ses clients.

6. Glossaire des termes

Voici une explication de certains des termes que nous avons utilisés dans cet avis :

Fin du cycle de vie du produit : un processus qui guide les opérations commerciales finales associées au cycle de vie du produit. Le processus de fin de vie consiste en une série d'étapes et d'activités techniques et commerciales qui, une fois terminées, rendent un produit obsolète. Une fois obsolète, le produit n'est pas vendu, fabriqué, amélioré, réparé, entretenu ou pris en charge.

Date de fin de vente : La date limite pour commander le produit via les mécanismes de point de vente ASSA ABLOY. Le produit n'est plus à vendre.

Matériel : Le produit physique et ses composants physiques.

Applications/Logiciels : Les applications/logiciels qui s'exécutent sur le matériel ASSA ABLOY.

Prise en charge de la maintenance logicielle : la période pendant laquelle ASSA ABLOY peut publier des versions de maintenance logicielle ou des correctifs d'erreurs pour le produit logiciel. Après cette date, ASSA ABLOY ne développera, réparera, entretiendra ou testera plus le logiciel du produit.